

Rétrospective en droit des contrats | 2020

Simone Schürch

Janvier 2020 | Décembre 2020

TF, 12.11.2019, 4A_88/2019

L'action en remise de gain contre le gérant auteur d'une infraction pénale

Lorsque le gérant commet une infraction pénale au détriment d'un tiers, la part du profit qui en découle (soit le produit de l'infraction) ne doit pas être restituée au maître. Dans cette situation, le comportement du gérant, qui s'est enrichi illégitimement aux dépens du tiers, donne naissance à un (nouveau) fondement juridique permettant (exclusivement) au tiers de faire valoir sa prétention tendant au remboursement du montant qu'il a versé sans cause (AN). <http://www.lawinside.ch/864/>

TF, 10.12.2019, 4A_395/2018

La résiliation d'un contrat de durée déterminée

La résiliation unilatérale d'un contrat de travail de durée déterminée doit être considérée comme une résiliation immédiate. Néanmoins, l'employeur peut revenir sur sa résiliation jusqu'au terme annoncé de la fin des rapports contractuels si l'employé s'y oppose et manifeste ainsi sa volonté de maintenir le contrat (CH). <http://www.lawinside.ch/885/>

TF, 23.09.2019, 4A_545/2018

La rémunération dans le contrat de courtage d'indication

Des activités de négociations et de préparation de documents non couvertes par un courtage d'indication ne donnent pas droit à rémunération, à défaut d'une modification du contrat convenue en cours d'exécution (CC). <http://www.lawinside.ch/901/>

TF, 09.01.2020, 4A_350/2019

Le fardeau de la preuve de la causalité hypothétique et de l'objection fondée sur le comportement de substitution licite

Juger de la causalité (naturelle) hypothétique dans le cas d'une omission règle le sort de l'objection fondée sur le comportement de substitution licite, puisque cette objection présuppose une interrogation fondée sur la même hypothèse (le dommage aurait-il été empêché dans l'hypothèse où le défendeur aurait agi conformément au droit ?). Partant, la partie demanderesse doit suffisamment alléguer et prouver le lien de causalité (naturelle) hypothétique. Si elle y parvient, il n'y a alors plus lieu d'examiner une éventuelle objection fondée sur le comportement de substitution licite (AN). <http://www.lawinside.ch/917/>

TF, 19.05.2020, 6B_1406/2019*

Le contrat de vente simulé pour tromper un tiers et l'infraction de faux dans les titres

Un contrat de droit privé comportant des éléments erronés ne constitue pas un faux dans les titres au sens de l'art. 251 ch. 1 CP lorsqu'aucune garantie objective n'assure sa véracité, même lorsque la simulation a lieu dans le seul but de tromper une personne tierce (MC). <http://www.lawinside.ch/918/>

TF, 25.11.2019, 4A_329/2019

Le courtier et le vendeur escroqués : qui est responsable ?

Lorsque la partie défenderesse ignore la véracité de certains faits allégués, elle doit les contester et peut préciser qu'elle les conteste faute de les savoir exacts.

Le vol constitue par nature un cas de nécessité justifiant de se contenter d'une vraisemblance prépondérante. En revanche, la victime d'un vol devra généralement apporter la preuve stricte qu'à un moment donné, elle a été en possession de l'objet volé (CH). <http://www.lawinside.ch/931/>

TF, 21.04.2020, 4A_157/2019*

La qualité pour agir d'un colocataire et l'application de la méthode absolue en matière de contestation du loyer

Un colocataire dispose de la qualité pour agir seul en contestation du loyer, à condition qu'il assigne le(s) autre(s) colocataire(s) aux côtés du bailleur.

Le locataire peut se prévaloir du calcul du rendement net (méthode absolue) pour évaluer le caractère abusif du loyer s'agissant d'un immeuble passant d'un régime de loyers contrôlés par l'État à celui des loyers libres (NZ). <http://www.lawinside.ch/934/>

TF, 01.05.2020, 4A_327/2019

Salaire variable ou gratification ?

Lorsque le versement d'un bonus dépend entre autres d'objectifs plus ouverts que les seuls résultats d'une entreprise, impliquant forcément une appréciation subjective par l'employeur, le bonus doit être qualifié de gratification. Son versement peut dès lors être subordonné à la réalisation de certaines conditions telles que la continuation des rapports de travail à un moment donné (SS). <http://www.lawinside.ch/952/>

TF, 12.11.2020, 4A_512/2020

La prime de succès de l'avocat est-elle valable ?

Un avocat ne peut pas s'attribuer unilatéralement une prime de succès sans en informer préalablement sa cliente, même si cela devrait correspondre à un "usage" ou une "pratique" (CH). <http://www.lawinside.ch/1000/>

Proposition de citation : SIMONE SCHÜRCH, Rétrospective en droit des contrats 2020, <http://www.lawinside.ch/contrats20.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/contrats20.pdf>